29République française
Liberté, égalité, fraternité

Folio n°21

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 14 mars 2024

Le jeudi 14 mars deux mille vingt-quatre à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du mardi 05 mars deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : **11** Présents : **8** votants : **9**

Etaient Présents :
Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Louisette LECOQ, Philippe RICHIER, représentants le Conseil Municipal,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :
Alain QUIBEL ayant donné pouvoir à Louisette LECOQ, représentant le Conseil Municipal.

M. Christian FOSSOUL est désigné secrétaire de séance.

2024-03

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget primitif 2024 pour la résidence autonomie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612.1
Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice.
Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront excéder 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur portant sur la proposition des écritures comptables à saisir :

Article 165 - Dépôt et cautionnements ....750.00 € (3 000 € inscrits en 2023)
Article 2188 - Autres .....175.00 € (700 € inscrits en 2023)
Article 2181 – Installations générales, agencement, ... 2 250.00 € (9 000 € inscrits en 2023)
Aménagement
Article 2153 – Installation à caractère spécifique..... 2 275.00 € (9 100 € inscrits en 2023)
Article 2183 – Matériel de bureau et matériel .....465.14 € (1 860.54 € inscrits en 2023) Informatique

Total .....5 915.14 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des sommes ci-dessus.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le ,

La Présidente du C.C.A.S.
Myriam MULOT

Tribunal d'action Sociale
Notre Dame de Bondeville
76960

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600328-20240319-2024-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2024